

RÉFORMES FINANCIÈRES, AJUSTEMENT ET INTÉGRATION AU MAGHREB

Nezha BENAMOUR LAHRICHI
Professeur à l'I.S.C.A.E.-MAROC

Dans les pays du Maghreb, comme dans le reste des pays en développement, la crise financière a produit l'ajustement dont le contenu présente quelques différences puisque les économies maghrébines ont été traversées par des courants et des expériences de développement qui n'ont pas été fondés sur les mêmes principes.

Ainsi, lorsque l'on examine l'ajustement sur le plan monétaire et financier on s'aperçoit qu'un vent de libéralisme souffle sur le Maghreb mais avec des différences de degré et de nature. Si la Tunisie est plus engagée que le Maroc sur la voie libérale, en Algérie la libéralisation de l'économie est encore à ses débuts.

En revanche, la Libye dispose toujours d'un système financier centralisé. La Mauritanie quant à elle, a accepté depuis 1985 un plan d'assainissement bancaire pour pallier le laxisme qui a caractérisé la gestion des banques mauritaniennes se traduisant par l'immobilisation d'une part importante du portefeuille de certains établissements et par une situation d'illiquidité. De plus une nouvelle réglementation bancaire a été promulguée en août 1988 ; cette loi renforce la fonction de contrôle interne dans les banques, rend obligatoire un audit externe des comptes et explicite davantage les sanctions aux infractions à la réglementation bancaire car les banques mauritaniennes ont souvent transgressé les règles présentées par la Banque Centrale.

Par conséquent, nous n'aborderons ici que les réformes monétaires et financières en Algérie, au Maroc et en Tunisie qui sont à des stades de développement, dans le domaine financier, très différents les uns des autres. Cette analyse nous amènera à réfléchir sur l'opportunité d'une intégration monétaire et financière pour faire face ensemble aux conséquences de l'ouverture et à l'émergence de nouveaux défis.

LA RÉFORME MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE AU MAROC

Parallèlement à la libéralisation du secteur réel, le secteur financier fait l'objet de réformes visant sa restructuration et son adaptation aux mécanismes du marché. Ces réformes concernent le changement de nature du système de régulation monétaire, la dynamisation du marché monétaire, la dérèglementation des taux d'intérêt, la diversification des activités des banques commerciales et l'atténuation du cloisonnement entre les différentes catégories d'institutions financières.

Les orientations libérales du contrôle du crédit

Jusqu'au début de la décennie 80, les instruments de contrôle monétaire étaient d'essence administrative s'appuyant sur l'usage de techniques directes. Depuis, le marché monétaire est appelé à exercer sa fonction de régulation. Il s'agit donc d'une régulation par les taux d'intérêt et les fluctuations du prix de l'argent correspondant à l'équilibre entre offre et demande de capitaux. En d'autres termes, on s'oriente vers le refinancement à taux variable au détriment du refinancement à taux fixe.

Au Maroc, la tendance qui consiste à faire transiter par le marché monétaire toutes les avances consenties par la Banque Centrale aux banques et au trésor s'est confirmée en janvier 1988 par l'élimination de la fiche de réescompte réservée à la mobilisation des crédits à court terme.

Le refinancement de l'Institut d'Emission est réservé depuis lors aux crédits d'investissement et aux crédits à l'exportation mobilisés hors encadrement, sans limitation et à des taux privilégiés, la fraction des crédits bancaires non soumis à encadrement s'est élargie en 1989-1990 aux inves-

38 / 74
1,2p_h__pin_nb
192 cm²

Pas
de

Réformes financières, ajustement et intégration au Maghreb (suite)

tissements hôteliers et concerne également les petites et moyennes entreprises dont les critères d'éligibilité à ce mode de financement préférentiel ont été révisés à la hausse (1).

Néanmoins, le Maroc s'engage dans la libéralisation d'une façon graduelle. En effet, la levée de l'encadrement du crédit reste tributaire d'une évolution favorable dans le domaine économique et financier et suppose au moins trois conditions :

1. Il faut que l'économie soit en mesure de supporter des taux d'intérêt éventuellement plus élevés que dans la phase d'encadrement surtout si la Banque Centrale agit sur les liquidités bancaires dans un sens restrictif.

2. La levée de l'encadrement suppose l'atténuation des tensions au niveau des équilibres macroéconomiques : comptes extérieurs, inflation, etc. or, les progrès acquis dans ces domaines ont été compromis en 1989 notamment par un environnement extérieur défavorable qui a annulé en partie les efforts d'ajustement, la tendance à la résorption du déficit budgétaire a été également interrompue.

Cette situation s'est traduite par une pause dans la politique de libéralisation financière.

3. La troisième condition et non la moins importante est que la suppression de l'encadrement du crédit soit précédée de réformes permettant d'adapter l'ensemble du système financier à l'action d'instrument reposant sur le jeu des mécanismes du marché ; en particulier, il convient d'assurer un degré suffisant de décloisonnement et d'ouverture des circuits bancaires et financiers pour que le jeu de la concurrence puisse s'exercer et remplir son rôle dans la transmission des impulsions données par les autorités monétaires ; d'où la nécessité d'avoir un marché monétaire actif.